

Compte-rendu du conseil municipal séance du 7 janvier 2022 – 18h00 –

L'an deux mille vingt-deux, le sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 03/01/2022

Présents : Vincent BERTOLDO, Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Annick BESSIERE pouvoir à Lionel TARDY, Pierre MICHEL pouvoir à Lionel TARDY

Secrétaire de séance : Céline HUGUES

1. Procès-verbal du 13 décembre 2021 approuvé.

Secrétaire de séance : Céline HUGUES

2. SAFER – acquisition foncière – appel à candidatures : Délibération n°DCM2022-01-01

La convention de stockage de terres agricoles qui relie la commune de Rosans avec la SAFER et Département des Hautes-Alpes arrive à son terme en février 2022.

La SAFER PACA a informé de la mise en vente des terres agricoles stockées dans le cadre de cette convention.

La Mairie fait acte de candidature pour l'acquisition des parcelles cadastrée F-21-22-23 et E-32-34.

3. Tour carrée : Diagnostic et mission de maîtrise d'œuvre : Choix du prestataire : Délibération n°DCM2022-01-02

Damien MERCIER mandataire du groupement constitué par l'Agence 21^e d'Avignon, Cos métrés et Géofitexpert (Nîmes, 30), a été retenu pour la phase « étude de diagnostic » pour un montant de 17450 € HT et une phase de maîtrise d'œuvre aux taux indiqués dans l'offre.

Budget prévisionnel :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)	
Etude de diagnostic	17 450 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, CRMH (40%)	6 980 €
		Région SUD-PACA, service patrimoine, identités et inventaire (40%)	6 980 €
		Commune de Rosans (autofinancé, 20%)	3 490 €
TOTAL	17 450 € TTC	TOTAL	17 450 €

4. Révision d'aménagement de la forêt communale (2022-2041) : Délibération n°DCM2022-01-03

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement présenté par l'ONF pour la période 2022-2041.

5. Prolongation d'un contrat aidé : Délibération n°DCM2022-01-04

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat aidé de M. DELOURS à compter du 10/02/2022 pour une durée de 12 mois an à raison de 30 heures par semaine, et la sollicitation de l'Etat pour son concours.

6. Communauté de communes du Sisteronais-Buëch : Tarifs du service ADS : Délibération n°DCM2022-01-05

Le conseil municipal approuve la convention proposée par la CCSB pour la gestion et l'organisation du service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS).

7. Questions diverses

Le conseil fait un point d'actualité sur les dossiers suivants :

- Fermeture de la classe de maternelle vendredi 07 janvier 2022 suite à un cas de COVID
- Extinction de l'éclairage public de minuit à 5h
- Possibilité de l'arrivée d'un boulanger en avril-mai 2022
- Projet de l'installation d'un magasin de producteurs à partir du 1^{er} juin 2022
- Distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 75 ans et pour le personnel communal
- Point déneigement

La séance publique est levée à 19h45.

Vu le présent compte-rendu,

Le 10 janvier 2022.

Lionel TARDY, Maire.